



## COMMUNE DE FERREYRES

Tél. 021 866 12 02 / mail : [administration@ferreyres.ch](mailto:administration@ferreyres.ch) / [www.ferreyres.ch](http://www.ferreyres.ch)

### INFORMATIONS AUX HABITANTS

#### Administration communale – fermeture des bureaux

**Le bureau de l'administration communale sera fermé du 13 juillet au 24 juillet 2020.**

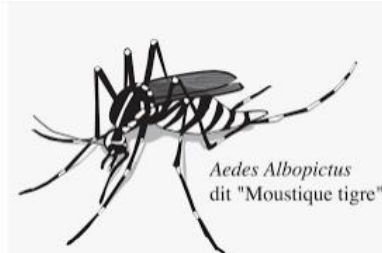
**En cas d'urgence, vous avez la possibilité de** contacter le municipal responsable selon son dicastère (*coordonnées sur le site internet ou sur l'agenda communal*).

**En cas de demande de renouvellement d'un document d'identité** durant cette période, nous vous invitons à vous adresser directement au Centre de Biométrie, Voie du Chariot 3 à Lausanne. Uniquement possible sur rendez-vous.

Tél 0800 01 1291 ou [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch).

#### Campagne moustique tigre

La Direction générale de la santé annonce le lancement de la campagne de prévention contre le moustique tigre. Le moustique tigre fait partie des espèces envahissantes dont l'arrivée et l'installation sont favorisées par la hausse des températures. Il est désagréable et potentiellement porteur de maladies.



Une lutte locale contre cet insecte est efficace. En effet, il a un périmètre de vol très restreint ce qui limite son expansion (il est d'ailleurs arrivé dans nos régions grâce aux transports motorisés tels que voitures et camions). Une fois installé, ce moustique est tenace car ses œufs sont capables de survivre durant des mois de froid et de sécheresse, d'où **l'importance de la lutte préventive.**

« **Ne l'invitez pas à l'apéro** » est le slogan de cette campagne qui incite tout un chacun à lui rendre son installation la plus difficile possible, soit :

- supprimer ses gîtes, c'est-à-dire veiller à vider les petites collections d'eau
- savoir reconnaître l'animal
- le dénoncer sur le site [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch) avec une photo de bonne qualité et idéalement envoyer un spécimen par la poste, dans un récipient afin de ne pas l'écraser.

Le moustique tigre est très petit, à rayures blanches et noires sur ses longues pattes et une ligne blanche qui traverse le thorax. Il vole lentement et de manière silencieuse. Il est plus lent que les autres moustiques et se reproduit dans les petites collections d'eau d'environ 1 cm de profondeur (coupelles de jardin, vieux pneus, trous dans les murs, gouttières). Très agressif, le moustique tigre peut piquer plusieurs fois la même personne, en plein jour. Soyons vigilants!

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [www.vd.ch/moustique-tigre](http://www.vd.ch/moustique-tigre).

#### 1<sup>er</sup> août 2020

Au vu de la situation encore critique liée à la pandémie et des mesures de précautions à respecter lors de rassemblements, la Municipalité et la société de Tir ont décidé de renoncer à l'organisation de la Fête nationale.

## Constructions - installation de piscine ou jacuzzi






Nous profitons de ce tout-ménage pour permettre de vous rappeler que, **dans tous les cas**, les projets de travaux touchant les bâtiments et les aménagements extérieurs ainsi que les projets d'installation de piscine ou jacuzzi **sont à annoncer à la Municipalité AVANT le début des travaux**. La Municipalité se prononcera ensuite sur la procédure à suivre.

Selon la loi en vigueur, aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (extrait de l'article 103 LATC). Suivant la nature des travaux envisagés, trois types de procédure sont possibles selon la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) : la mise à l'enquête, l'autorisation municipale (dispense d'enquête publique) et la dispense d'autorisation.

Informations complémentaires sous : <https://www.ferreyres.ch/police-des-constructions-fr1883.html>

## Respect de la réglementation sur les chiens

Petits rappels au sujet des chiens vous appartenant ou ceux que vous prenez en « vacances » ou en pension :

-  Les chiens sont à tenir en laisse courte dans le village
-  Ils sont strictement interdits dans l'enceinte de la place de jeux
-  Merci de veiller à ce qu'ils n'agressent pas le bétail pâturant dans les champs
-  Ne les laissez pas faire leurs besoins dans les pâtures
-  Merci de ramasser leurs étrons



Nous vous remercions de contribuer à une bonne cohabitation avec vos amis canidés.

## Déchets

Il semble qu'une information erronée circule dans le village sur la possibilité des déposer les déchets dans la commune de Dizy et nous tenons à préciser la bonne pratique à adopter. Seuls les déchets verts peuvent être apportés à la compostière de Dizy.

**Les autres déchets ne peuvent pas être déposés dans les points de récolte communaux situés dans les communes voisines** ; informations disponibles dans l'ABC Déchets ou sur le site internet communal.

D'autre part, nous nous permettons de rappeler que les sachets, même compostables, ne doivent pas être déposés dans les fûts de déchets de cuisine.

Nous vous remercions pour votre aimable collaboration.

Suite à l'assouplissement des restrictions liées à la situation COVID-19 et tenant compte de la fréquentation des locaux déchets ces dernières semaines, nous vous informons des **nouveaux horaires d'ouverture des locaux déchets** :

**Dès le 13 juillet 2020 :**

lundi	19h00 – 19h30
mercredi	18h30 – 19h00
vendredi	19h00 – 19h30

## Nuit des perséides

Chaque année, le spectacle des étoiles filantes des Perséides se reproduit. La période s'étend du 15 juillet au 25 août et s'intensifie particulièrement du 10 au 14 août. Le **maximum pour 2020** est prévu **dans la nuit du 12 au 13 août**. Une pluie d'étoiles filantes des Perséides atteint son apogée. Une centaine d'étoiles filantes à l'heure nous offre un magnifique spectacle. C'est l'occasion rêvée, l'espace de quelques heures, de se réapproprier le ciel et de contempler notre galaxie. Pour cette raison, la Municipalité a décidé **d'éteindre l'éclairage public durant cette nuit**.